

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société « Parc éolien des Baumes » - RWE Renouvelables France
Communes de Remoncourt, Valfroicourt et Rancourt**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Date : 03 juillet 2025	Lieu : Salle des associations à 88 REMONCOURT Capacité : 70/80 personnes assises
Heure de début : 18h00	Heure de départ : 20h00

Participants :

Porteur de projet (RWE Renouvelable France) :

Théo FIQUET responsable régional

Anne LENTILHAC cheffe de projet

Anissa BUTARRET-LABAALI stagiaire cheffe de projet

Simon VANDENBUNDER responsable de la concertation

Pauline GAND chargée de concertation

Anna WALTER stagiaire chargée de concertation

Commissaire enquêteur :

Francis GERARD

Public : 16 personnes (dont les trois maires des communes concernées)

Lieu : un kakémono (support de communication vertical) mentionnant le projet avait été déployé à l'extérieur, proche de l'entrée et dirigeait le public vers la salle. De la documentation présentant RWE et l'éolien était à disposition.

Média : un journaliste du journal Vosges matin a assisté à l'intégralité de cette réunion publique

Ordre du jour :

- Présentation du déroulement de la consultation par le commissaire enquêteur
- Présentation du projet par RWE renouvelables France
- Questions de l'assistance et réponses du porteur de projet

-
- Le public avait la possibilité de poser ses questions oralement et en complément il pouvait les formuler sous forme écrite (un formulaire et un crayon étaient à sa disposition sur chaque siège).
-

I - Présentation du déroulement de la consultation par le commissaire enquêteur (18h06)

- Présentation du rôle du commissaire enquêteur
- Déroulement de la consultation
- Chronologie de la période de consultation
- Comment formuler une contribution

II - Après le mot d'accueil du maire de la commune de Remoncourt, le premier magistrat a apporté quelques précisions sur le projet et l'avis de la MRAE. (Cf. compte-rendu joint)

III – Présentation du projet par RWE Renouvelables France (18h16)

Cette présentation a été mise en œuvre par Theo FIQUET et Anne LENTILHAC. Pour une meilleure compréhension, un diaporama a été projeté simultanément à l'exposé.

Après une présentation de l'entreprise RWE, l'historique de ce programme a été abordé puis le projet objet de cette consultation a été détaillé.

Présentation du projet éolien (situation et contraintes géographiques, gabarit de éoliennes et chiffres-clés) - les enjeux et impacts potentiels – l'étude environnementale (environnement – patrimoine – étude paysagère – milieu humain – zones d'influences visuelles) - retombées économiques - démarches de concertation – étapes à venir.

IV – Questions de l'assistance et réponses du porteur de projet (18h36) :

QUESTIONS VERBALES :

Les premières questions portaient sur des interrogations d'ordre général (consommation – occurrence – coût de l'éolien – différentes sources d'énergie (part du nucléaire, de l'hydraulique, de l'éolien et du photovoltaïque) - soutien aux ENR – multiplication de la facture d'électricité par deux – budget de l'éolien terrestre – raccordement.

Les suivantes portaient sur

- les retombées économiques pour Valfroicourt,
- l'aménagement des berges à Valfroicourt et les contraintes pour leurs propriétaires
- la dénonciation de l'appellation les Baumes,
- le système anticollision au profit de de l'avifaune,
- le coût de l'intermittence pour les Français,
- les avis défavorables de communautés de communes,
- la rémunération de RWE
- la production de l'éolien qui paraît plus performant que le photovoltaïque.

QUESTIONS ECRITES : Aucune question n'a été posée par écrit.

Aucune question n'a été éludée et chacun a eu la possibilité d'exprimer ses préoccupations.

Un compte-rendu relatant l'intégralité des échanges est joint en annexe.

A 19h17, plus aucune question émanant du public n'était exprimée. Les différents intervenants et une partie du public sont restés sur place pour échanger jusqu'à 20h00.

L'assistance était composée très majoritairement d'habitants des trois communes concernées. Les réponses apportées par le porteur de projet ont été écoutées et n'ont pas suscité de contestation. Les échanges se sont tenus dans une atmosphère attentive et ouverte. Le débat est resté respectueux et constructif, les différents échanges ont montré l'intérêt des participants pour les enjeux soulevés.

Le commissaire enquêteur





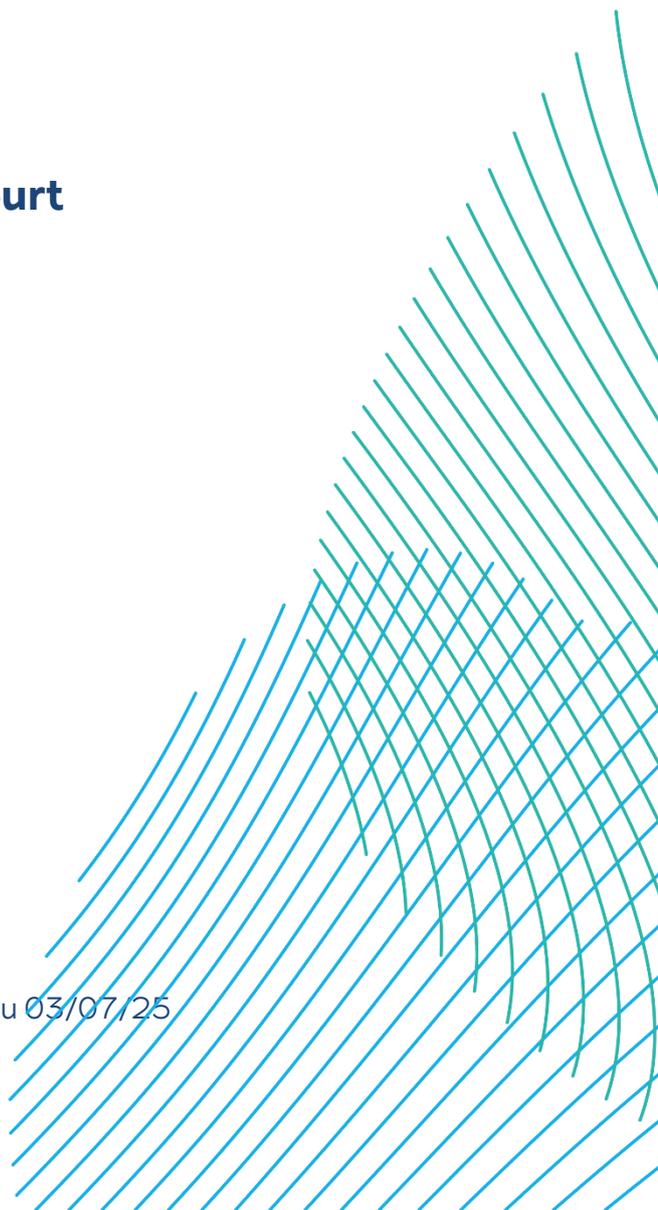
Projet éolien des Baumes

Valfroicourt, Rancourt, Remoncourt

**Compte-rendu de la réunion publique
3 juillet 2025**

Salle des associations de Remoncourt

RWE Renouvelables France





Sommaire

Caractéristiques de la réunion	1
Objectifs de la réunion	1
Présentation de la réunion publique et du projet	2
Introduction de la réunion publique	2
Présentation de RWE et du projet éolien des Baumes	3
Phase de questions - réponses	3

Caractéristiques de la réunion

La réunion publique s'est tenue jeudi 03 juillet 2025 dans la salle des associations de Remoncourt entre 18h et 20h et a été enregistrée. Etaient présents :

- **Les représentants des communes d'implantation**
 - Alain Clochey, maire de Rancourt
 - Eliane Deloy, maire de Valfroicourt
 - Bernard Tacquard, maire de Remoncourt
- **Une dizaine de personnes provenant des communes d'implantation du projet mais pas exclusivement.**
- **La société RWE**
 - Anne Lentilhac, cheffe de projet (anne.lentilhac@rwe.com)
 - Théo Fiquet, responsable développement éolien Grand Est (theo.fiquet@rwe.com)
 - Pauline Gand, chargée de concertation (pauline.gand@rwe.com)
 - Simon Vandebunder, responsable de la concertation (simon.vandebunder@rwe.com)
 - Anna Walter, stagiaire chargée de concertation
 - Anissa Bustarret—Labaali, stagiaire cheffe de projet
- **Le Commissaire Enquêteur**
 - Francis GERARD

Objectifs de la réunion

La consultation du public est issue de la loi Industrie Verte et définie à l'article L. 181-10-1 du Code de l'Environnement. Elle dure 3 mois et a pour objectif l'information et le recueillement des avis et observations du public afin qu'ils puissent être pris en compte dans les décisions relatives aux projets soumis à autorisation environnementale en application de l'article L. 181-1 du Code de l'Environnement.

L'article précédemment mentionné stipule que : « *la consultation mentionnée au second alinéa du I du présent article a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision. Les observations et les propositions parvenues pendant la durée de la consultation sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.* »

« La consultation est conduite par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision. A cet effet : dans un délai de quinze jours à compter du début de la consultation, le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête organise une réunion publique d'ouverture avec la participation du pétitionnaire. »

Présentation de la réunion publique et du projet

Introduction de la réunion publique

La réunion publique débute avec la présentation de Théo Fiquet, Anne Lentilhac et du commissaire enquêteur (CE). Le CE informe que la réunion sera enregistrée, explique son rôle et sa position ainsi que le principe et le déroulé d'une consultation du public. Il indique également comment accéder au registre dématérialisé¹.

Intervention d'un des participants avec la question suivante : **combien de temps le commissaire enquêteur a-t-il pour rendre son avis ?**

Réponse du CE : 3 semaines.

Le maire de Remoncourt prend ensuite la parole afin de dire un mot de bienvenue et clarifier deux sujets qui lui semblent importants. Il évoque les articles de presse parus dans la presse régionale et l'avis défavorable rendu par la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) qui lui semblent présenter des incohérences.

Dans un premier temps, il indique que la commune de Domjulien ne peut pas être impactée visuellement par le projet (contrairement à ce qui est mentionné dans l'avis MRAe) car elle est située dans une vallée, derrière la commune de Neuveville-sous-Montfort.

Il aborde ensuite la question de la baisse de fréquentation touristique présumée des stations thermales des Hautes-Vosges (Vittel, Contrexéville). Il souligne que les éoliennes du Col du Poirier (parc éolien des Hauts-Chemins) sont installées depuis longtemps, pourtant les villes en question continuent à être très bien fréquentées et à faire de très bonnes saisons touristiques. Il souhaiterait également que les opposants au projet aient des arguments factuels et des chiffres concrets pour corroborer leurs propos.

Pour finir, il soulève une autre incohérence présente dans l'avis de la MRAe sur le regroupement des éoliennes : il ne comprend pas la remarque indiquant que le projet pourrait faire l'objet d'un avis favorable si les éoliennes étaient recentralisées au niveau des Hauts-Chemins.

Pauline Gand prend la parole, se présente et explique le déroulé de la réunion publique : présentation de RWE et du projet pendant 25 à 30 minutes par Anne

¹ <https://www.registre-dematerialise.fr/6268/>

Lentilhac et Théo Fiquet. Les questions doivent être gardées pour la 2^{ème} partie (1h30) et seront posées de la manière suivante : 3 par 3, soit à l'oral soit à l'écrit, Simon Vandebunder s'occupera de faire passer le micro ou de récupérer les papiers avec les questions.

Présentation de RWE et du projet éolien des Baumes

Le contenu de la présentation est joint en annexe.

Théo Fiquet commence par une présentation de la société RWE Renouvelables France.

Anne Lentilhac continue la présentation en se concentrant davantage sur le projet éolien des Baumes :

- Pourquoi un projet éolien à cet endroit (mix énergétique français aux deux-tiers carboné, contraintes de faisabilité d'un projet éolien dans les Vosges),
- Calendrier du projet,
- Contexte éolien des Baumes,
- Présentation de la zone d'étude,
- Explication du re dépôt (réduction du gabarit des éoliennes),
- Chiffres-clés,
- Démarche de concertation (lettres d'information, site internet, articles de presse, ateliers de concertation, porte à porte, permanences publiques, visite d'un parc éolien, ateliers scolaires, etc.),
- Enjeux et impacts du projet (nombreuses études menées, présentation des cartes synthèses des enjeux, mises en place de mesures visant à réduire l'impact des différents enjeux, 53 photomontages disponibles dans le dossier),
- Retombées locales (mesures d'accompagnement, retombées fiscales).
- Prochaines étapes (décision préfectorale, demande de raccordement, construction et exploitation, démantèlement).

Phase de questions - réponses

Peut-on revenir sur les occurrences liées à la production carbonée / décarbonée. L'électricité est déjà décarbonée avec l'hydraulique et le nucléaire.

- Le charbon a tendance à s'étioler dans l'utilisation en France, mais le pétrole et le gaz représentent toujours une grande part de l'énergie consommée en France (voir graphique de la consommation finale en France entre 1990 et 2021 de l'Agence Internationale de l'Energie). Seulement 25% de l'énergie consommée correspond à de l'électricité qui est quasiment décarbonée en

RWE

France : la part du nucléaire représente environ 70% de la production d'électricité et ensuite vient l'hydraulique puis l'éolien.

- Il y a quelques années, l'éolien était plus cher : autour de 100 €/MWh ; c'était aussi le cas du photovoltaïque : autour de 500€ du MWh ; aujourd'hui l'éolien et le solaire sont plutôt autour de 70-80€ le MWh. Le nucléaire historique est autour de 70€ le MWh et à partir de 2038, le nouveau nucléaire est annoncé à 100€ le MWh mais devrait présenter un coût réel de 120€ si on prend en compte l'inflation et la prise en charge de la part de l'état d'une part du coût du financement (à peu près 2 fois le prix du nucléaire par MWh). Attention le nucléaire ne doit pas disparaître pour autant, il donne des services au réseau important. Notre conviction est qu'il faut garder une part de nucléaire importante servant de base : 50-70% du mix électrique et que le reste soit des énergies renouvelables (hydraulique, solaire et éolien) accompagné d'une petite proportion de gaz.

C'est un grand sujet national, on comprend que les communes pourraient avoir des intérêts financiers aujourd'hui, mais les factures vont être multipliées par 2 dans le futur. Des dépenses de 150 milliards d'euros (Md€) sont prévues en termes de raccordement.

- On peut retrouver le coût du développement de l'éolien pour l'Etat sur le site de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le coût du développement de l'éolien pour l'Etat se traduit à travers l'Accise(anciennement CSPE) : l'essentiel de cette taxe vient financer le bouclier tarifaire, soutenir les zones non interconnectées, supporter le PV historique. Seulement 5% de la CSPE historique est pour l'éolien. Sur l'ensemble de la période de soutien les charges de service public de l'énergie s'élèvent à 11,5 Md€. Depuis 2021 et la crise énergétique, l'éolien a déjà rendu 6 Md€ à l'Etat en 3 ans. L'éolien paie aussi des taxes aux collectivités qui ont représenté 2,5 Md€ sur l'ensemble de la période de développement de cette énergie, soit un coût de soutien net de 3 Md€. Au contraire les 6 nouveaux réacteurs nucléaires (EPR) vont coûter à l'Etat facilement 40Md€ sur 20 ans en seuls intérêts d'emprunt., EDF est en train de négocier avec l'Etat un mécanisme de rémunération similaire à l'éolien, avec des prix associés plus important donc un coût pour la collectivité plus important. Il y a bien un soutien à l'éolien, mais il a tendance à diminuer et il n'est pas du tout exclu que l'éolien continue à être une rente pour l'Etat, plus qu'un coût
- **La multiplication par 2 des factures de l'électricité n'est pas seulement liée à l'éolien. Comme le prétendu coût des EnR de 300 Md€, c'est un discours qu'on retrouve souvent chez certains polémistes et dans la bouche d'hommes politiques d'une certaine frange. Ce chiffre vient pour partie de RTE et Enedis (gestionnaires du réseau**

français). Là où certains parlent de 300 Md€, l'investissement sur le réseau porté par les gestionnaires de réseau est de 145 Md€ d'ici 2040. Cet investissement massif dans le réseau permettra d'accueillir l'augmentation de la production d'électricité car ça fait 60 ans qu'on n'a pas investi dedans, car le changement climatique va mettre le réseau sous contrainte et qu'il faut accompagner l'augmentation progressive de la consommation d'électricité. La part réservée au raccordement de l'éolien est environ de 7Md€. En revanche, si on regarde le cout de l'importation des énergies fossiles, on est sur 27 à 83 Md€ par an. D'ici 2040, cela représente 750 Md€ qui ne financent pas d'emplois chez nous au contraire des filières électriques.

Quel est le montant prévu pour les mesures d'accompagnement ?

Tout est détaillé et chiffré dans l'étude d'impact. Le montant indiqué dans l'étude d'impact est celui qu'on a prévu d'allouer aux mesures d'accompagnement. On peut envoyer à ceux qui le souhaitent cette information.

Aujourd'hui, l'aménagement des berges de Valfroicourt est à l'état de projet. Au bout du compte, si ce projet d'aménagement des berges ne peut pas se faire, où va l'enveloppe prévue pour cela ?

Le montant prévu dans le cadre de la mesure d'accompagnement permettra justement de concrétiser ce projet. Cependant, si les berges ne peuvent pas être aménagées, l'idée est de trouver une autre mesure du même acabit qui peut être réalisée grâce à l'enveloppe prévue.

Le maire de Rozerotte a exprimé son désaccord par rapport au nom « Projet éolien des Baumes » car il ne se trouve pas dans la forêt des Baumes. Qu'allez-vous faire à ce propos ?

Le nom du projet a été défini lors d'un atelier de concertation avec des habitants des 3 communes concernées par le projet. Le maire de Rozerotte nous a fait part de son désaccord avec le nom du projet, nous l'avons rencontré et il a été acté avec lui que nous allions le changer. Nous allons réfléchir, avec les maires des communes du projet, à un nouveau nom qui conviendra à tout le monde..

Vous avez dit que vous alliez mettre en place un système de détection avifaune (SDA) à cause des milans royaux, comment faites-vous pour arrêter une éolienne ? Cela semble difficile.

Un système de détection avifaune (SDA) est un dispositif conçu pour détecter la présence en temps réel d'oiseaux à proximité des éoliennes du parc. Une fois l'oiseau détecté, le dispositif commande l'arrêt de l'éolienne. Le SDA est calibré de manière à pouvoir arrêter l'éolienne avant qu'un oiseau volant en piqué l'atteigne. Il y a plusieurs manières d'arrêter une éolienne : changer l'orientation des pales ou bien utiliser le frein hydraulique pour un arrêt plus rapide.

Dans un rayon de combien de km autour du projet avez-vous réalisé des photomontages ?

Les photomontages sont pris dans un rayon de 20km autour du projet, ce qui inclut Vittel, Mirecourt et Contrexéville. Les photomontages 31 à 34 montrent notamment que le projet n'est pas visible depuis Vittel, la topographie et la végétation agissant comme masque visuel. Les points de vue des photomontages sont sélectionnés par un bureau d'étude indépendant, il sélectionne entre autres des points de vue proches des lieux de vie et du patrimoine important. Les photomontages sont consultables dans le dossier (étude paysagère, disponible sur le site du registre dématérialisé).

Les SDA ont-ils déjà été mis en place sur d'autres parcs ? Avons-nous des retours d'expériences ?

- Les SDA se sont démocratisés sur les 5 dernières années. RWE a un parc en Bourgogne qui a mis le système en place. Les SDA détectent 80% des oiseaux qu'ils sont censés détecter. La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a conclu que les éoliennes tuaient environ 7 oiseaux par an, sur des parcs qui présentent des sensibilités importantes, en Natura 2000. Aujourd'hui, beaucoup moins d'oiseaux sont tués, si une éolienne tue un oiseau par an c'est déjà beaucoup, et le but est d'arriver à 0. L'impact est réel mais il reste bas par rapport aux autres causes de mortalité des oiseaux.
- Un bridage est également mis en place le temps que la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) valide le SDA. Cette mesure prévoit un arrêt des éoliennes concernées du 1er octobre au 15 novembre, de 10h du matin au coucher du soleil. Cette période a été déterminée sur la base des résultats des expertises écologiques, afin d'assurer la préservation d'au moins 95 % des individus migrateurs de Milan royal

L'éolien est une énergie intermittente, lorsqu'il y a trop de production d'énergie, est-ce qu'il y a un nivellement de prix ? Ou est-ce que les Français paient quand même ?

RTE Eco2mix est un site sur lequel il est possible de voir le mix énergétique de la France au jour le jour : éolien, solaire, nucléaire, hydraulique, gaz...

Historiquement l'électricité était produite grâce au nucléaire en base, l'hydraulique pour accompagner la consommation, et les fossiles en pointe.

Aujourd'hui, lorsque l'éolien ou le solaire produisent beaucoup d'électricité, le gaz est le premier à s'effacer, puis l'hydraulique. L'hydraulique peut jouer un rôle similaire à une batterie, ce qui n'est pas utilisé ce jour pourra être utilisé le lendemain à la place du gaz.

Lorsque l'on produit trop d'électricité, l'éolien et le solaire s'arrêtent, les prix de marché étant négatifs.

Etes-vous rémunérés lorsque vous arrêtez de faire tourner les parcs ?

Lorsque les prix de revente d'électricité sur le marché sont négatifs, nous arrêtons de produire car cela reviendrait à payer pour produire de l'électricité. Nous ne sommes pas indemnisés non plus. Cependant, il existe des moments rares où RTE nous demande d'arrêter certains de nos parcs lors de travaux sur le réseau, la plupart du temps il n'y a pas d'indemnités, lorsque ces travaux n'excèdent pas quelques heures dans l'année. Si une coupure doit être prolongée en dehors des heures convenues, il peut y avoir une indemnité, cela reste néanmoins très rare.

Comment vendez-vous votre électricité ?

Nous vendons l'électricité sur le marché, comme tout produit, selon l'offre et la demande. Le marché est très volatile, ce qui est difficile à gérer pour un parc éolien qui recherche la visibilité sur toute sa durée de vie, soit 25 à 30 ans. L'Etat a donc mis en place un système d'appel d'offres. On candidate lorsque notre parc est autorisé, et si le prix au MWh que l'on a proposé est concurrentiel, on peut être lauréat de l'appel d'offre. Dans ce cas, l'Etat garantit le prix d'achat de l'électricité sur 20 ans. Si le prix du marché est supérieur au prix fixé lors de l'appel d'offre remporté, nous devons à l'Etat le surplus gagné sur le marché. Si le prix de marché est en dessous du tarif fixé, l'Etat complète jusqu'au prix de rachat défini lors de l'appel d'offre.

La communauté de communes a voté contre le projet. Ne devrait-elle pas donner l'argent qui lui est destiné aux communes si le projet se fait ?

La répartition des taxes versées à la communauté de commune entre les différentes communes du territoire peut être modifiée mais doit faire l'objet d'un vote (à la majorité).

Intervention du maire de Rancourt, Alain Clochey : L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est attribuée aux communes de manière générale à 20%, j'ai réussi à négocier 40% pour ma commune.

J'ai installé des panneaux solaires en autoconsommation. Ils ne produisent rien ni la nuit, ni en hiver. L'année 2024 était très peu ensoleillée, donc il y a eu peu de production (-20% par rapport aux années précédentes). En revanche, il y a du vent ici de jour comme de nuit, ce sera bien mieux que mes panneaux PV.

L'une des forces de l'éolien est que pour 1 MW installé, on produit 2 fois plus en France que le PV.

Le public n'ayant plus de questions, Théo Fiquet et Anne Lentilhac remercient l'assemblée pour leur venue. Le CE rappelle que tous les documents constituant le dossier sont disponibles sur le registre dont 3 résumés non techniques. Il redonne également la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion publique : le 15 septembre 2025 de 18h à 20h dans la même salle (salle des associations de Remoncourt) ainsi que les dates des prochaines permanences publiques : le 1^{er} août 2025 (13h30-15h30) dans la salle des associations de Remoncourt et le 2 septembre 2025 (14h-16h) à la mairie de Valfroicourt.

A l'issue de la réunion, certains participants sont restés échanger librement.



Annexe : Support de présentation de la réunion

CONSULTATION PARALLELISEE

DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE POUR
L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR
LES COMMUNES DE RANCOURT,
REMONCOURT ET VALFROICOURT

Réunion publique

- ▶ Présentation du déroulement de la consultation
- ▶ Présentation du projet par « RWE Renouvelables France »
- ▶ Questions du public

- 
- ▶ Le commissaire enquêteur :
 - est désigné par le président du tribunal administratif de Nancy ;
 - est indépendant tant à l'égard du maître d'ouvrage que des pouvoirs publics et du public ;
 - est chargé de veiller au respect de la procédure ;
 - conduit la consultation de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet, et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions ;
 - rédige un rapport à l'issue de la période de consultation.

Consultation parallélisée

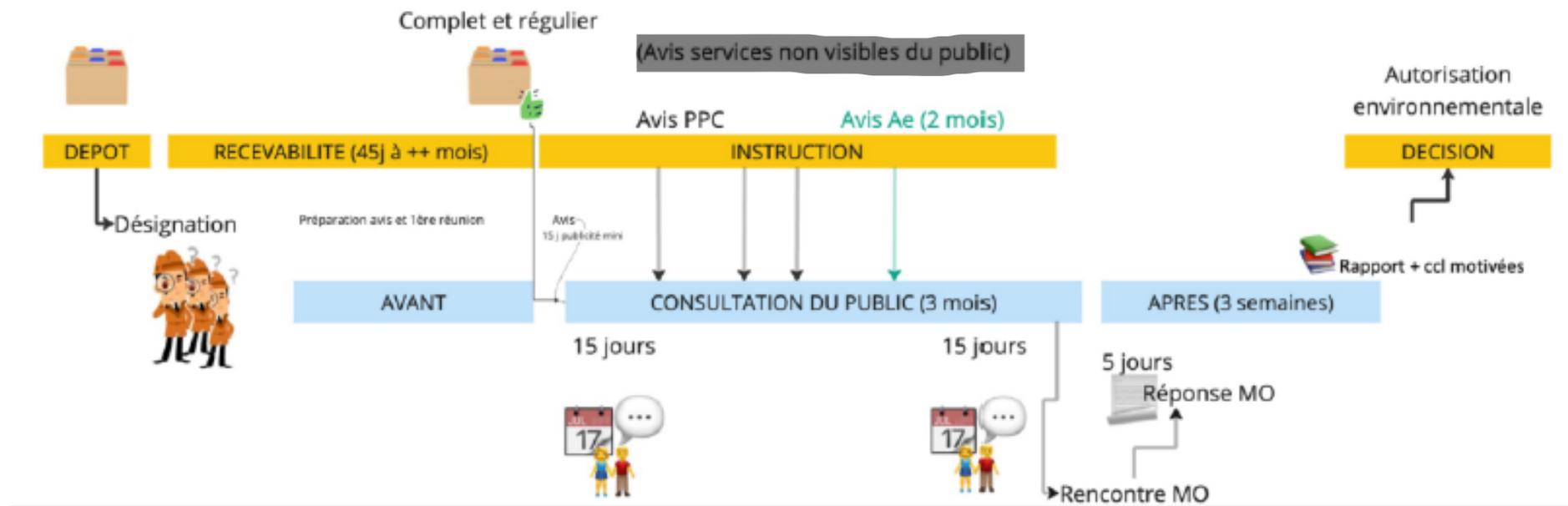
- ▶ Ce nouveau mode de consultation a été introduit par :
 - La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte
 - Le décret n° 2024-742 du 06 juillet 2024 portant application de la loi industrie verte

applicables à compter du 22 octobre 2024

Déroulement de la consultation parallélisée

industrieverte@cnce.fr

INDUSTRIE VERTE



Avis d'enquête

► Préfecture des Vosges

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L181-10-1 du code de l'environnement)

**Installations classées pour la protection de l'environnement
Demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Parc éolien des Baumes » -
RWE Renewables France
Communes de Remoncourt, Valfroicourt et Rancourt**

La préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une consultation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la société « Parc éolien des Baumes » - RWE Renewables France, pour l'implantation d'un parc éolien de 7 éoliennes sur les communes de Remoncourt, Valfroicourt et Rancourt du 23 juin 2025 à 9H au 24 septembre 2025 à 17H.

Cette consultation du public, d'une durée de trois mois, se déroulera en parallèle de la phase d'examen du dossier et sera conduite par M. Francis GERARD, commissaire enquêteur titulaire ou en cas d'empêchement, M. Claude BASTIEN, son suppléant.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale dans lequel figurent notamment une note de présentation non technique, l'étude d'impact et son résumé non technique, peut être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6268>

Ce dossier peut être mis à disposition sur support papier en préfecture, sous-préfecture de Neufchâteau, dans un espace France Service, exclusivement sur demande, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation. Il sera également disponible en mairie de Remoncourt, siège de la consultation et lieu de permanence du commissaire enquêteur. L'accès à un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges sera également garanti aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous. Ces demandes sont à adresser par courrier à la préfecture des Vosges 1 place Foch 88026 EPINAL Cedex, Bureau de l'environnement ou par courriel à l'adresse suivante : pref-environnement@vosges.gouv.fr. De la même manière, le dossier pourra également être consulté en sous-préfecture de Neufchâteau (place des Cordeliers 88300 NEUFCHATEAU ; sp-neufchateau@vosges.gouv.fr)

Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet spécialement dédié à la consultation, les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut, la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, enfin les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le projet en adressant une demande écrite au pétitionnaire par courriel à l'adresse suivante : Mme Anne Lentilhac, cheffe de projets développement éolien de la société « Parc éolien des Baumes » : Anne.Lentilhac@rwe.com

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra présenter ses observations, questions et propositions sur le projet, selon les modalités suivantes :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à la consultation susvisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6268>
- par courrier postal adressé en mairie de Remoncourt, 60 place de la mairie 88800 REMONCOURT, à l'attention de M. le commissaire enquêteur.
- directement auprès du commissaire enquêteur lors des réunions publiques, en présence du pétitionnaire, qui auront lieu :
 - pour la réunion publique d'ouverture de la consultation : le 3 juillet 2025 de 18h à 20h, salle des associations, 301 Grande rue 88800 Remoncourt
 - pour la réunion publique de clôture de la consultation : le 15 septembre 2025 de 18h à 20h, salle des associations, 301 Grande rue 88800 Remoncourt
- lors des permanences du commissaire enquêteur, M. Francis GERARD, qui auront lieu les :
 - 1^{er} août 2025, de 13h30 à 15h30, salle des associations, 301 grande rue, 88800 Remoncourt.
 - 2 septembre 2025, de 14h à 16h, en mairie de Valfroicourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé du site internet dédié à la consultation. Celles remises par écrit ou formulées oralement au commissaire enquêteur y seront consignées par ses soins.

Chronologie

- ▶ Période de la consultation du lundi 23 juin 2025 au mercredi 24 septembre 2025
- ▶ réunion publique d'ouverture de la consultation : jeudi 03 juillet 2025 à 18h00 - salle des associations de Remoncourt (88)
- ▶ Première permanence : vendredi 01 août 2025 de 13h30 à 15h30 salle des associations de Remoncourt (88)
- ▶ Seconde permanence : mardi 02 septembre 2025 de 14 à 16h00 mairie de Valfroicourt (88)
- ▶ réunion publique de clôture de la consultation : lundi 15 septembre 2025 à 18h00 - salle des associations de Remoncourt (88)

Comment accéder au dossier ?

Le dossier peut être consulté sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6268> ou

Un dossier « papier » est consultable à la mairie de Remoncourt durant les heures d'ouverture

Le dossier est actualisé au fur et à mesure du retour des différents avis



Comment formuler une contribution ?

En se rendant sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6268>

En rencontrant le commissaire enquêteur à l'occasion d'une des permanences

En adressant un courrier à la mairie de Remoncourt à l'attention du commissaire enquêteur



Projet éolien des Baumes

Valfroicourt, Rancourt, Remoncourt

Réunion publique

Anne LENTILHAC, Cheffe de projets éolien

Pauline GAND, Chargée de concertation

Théo Fiquet, Responsable regional développement éolien

Sommaire

1 RWE, acteur majeur de la transition énergétique	3
2 Pourquoi un projet éolien sur les communes de Valfroicourt, Rancourt et Remoncourt ?	6
3 Présentation du projet éolien	9
4 Démarche de concertation	17
6 Enjeux et impacts potentiel	20
7 Retombées économiques et mesures	24
9 Temps d'échange	30

RWE

Acteur majeur de la transition énergétique



RWE, acteur majeur de la transition énergétique

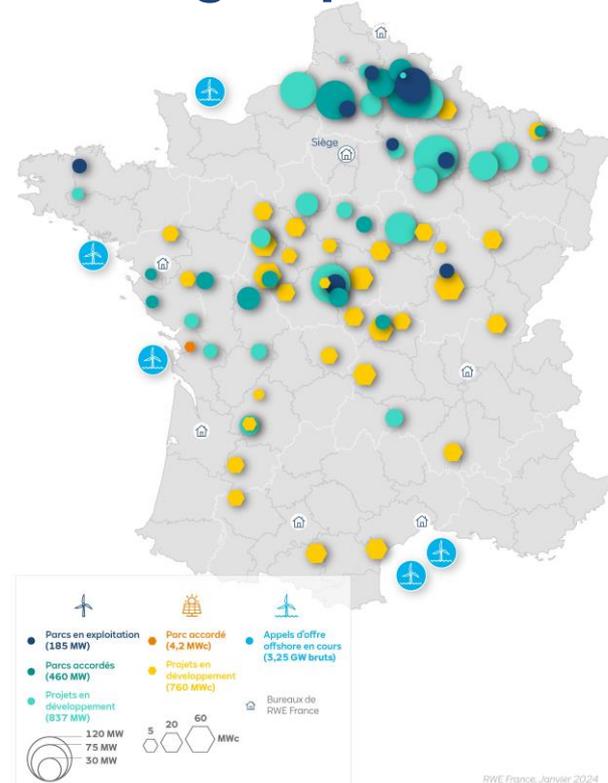
125 ans d'expertise en production d'électricité

- Implantée dans plus de 20 pays sur les 5 continents
- 20 000 collaborateurs à travers le monde dont 3 500 dédiés aux EnR
- 10 GW de puissance installée en technologies vertes
- Objectif 2030 : 50 GW de puissance verte et 50 milliards d'euros investis dans la transition énergétique



RWE, acteur majeur de la transition énergétique

Nos projets en France



Présence sur toute la chaîne de valeur



Pourquoi un projet éolien sur les communes de Valfroicourt, Rancourt et Remoncourt ?

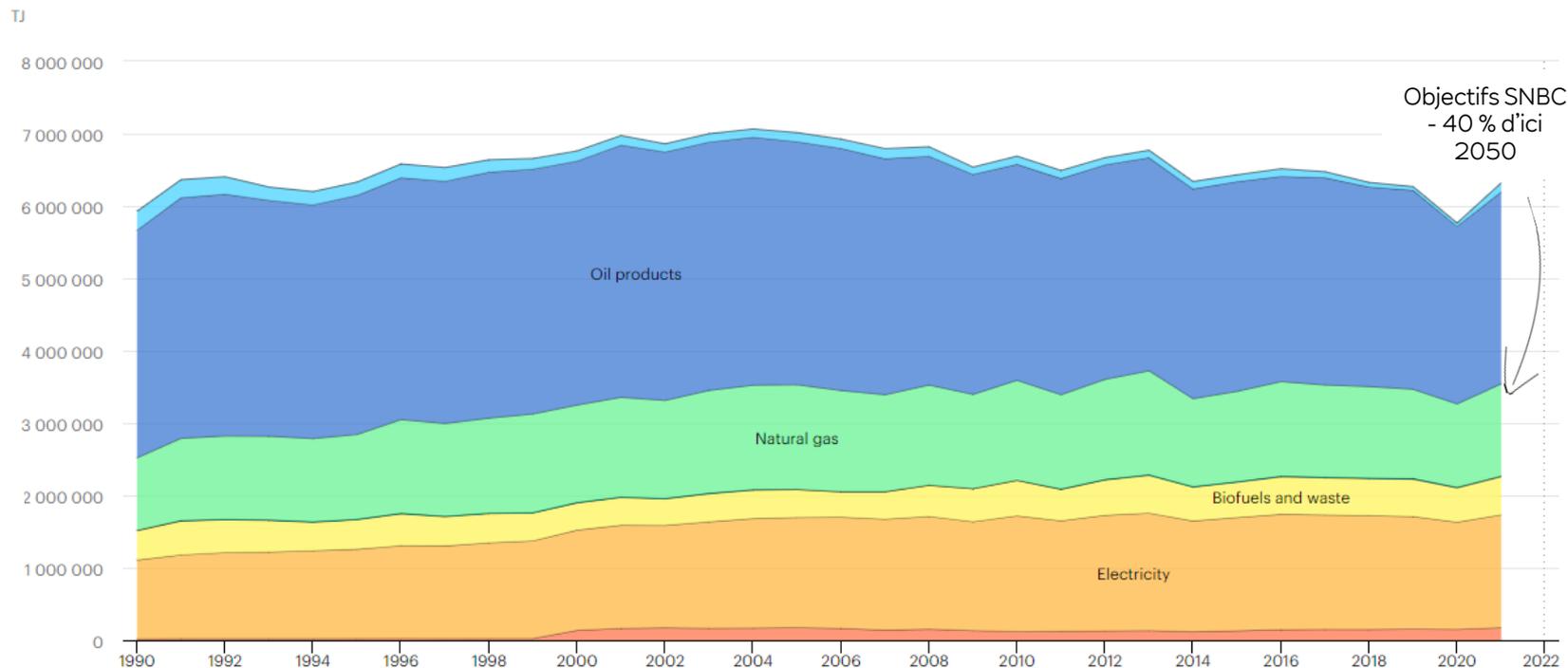
Pourquoi un projet éolien à Valfroicourt, Rancourt et Remoncourt ?

Mix énergétique Français – consommation finale

2/3
carboné

1/3
décarboné

75%
Emission de GES

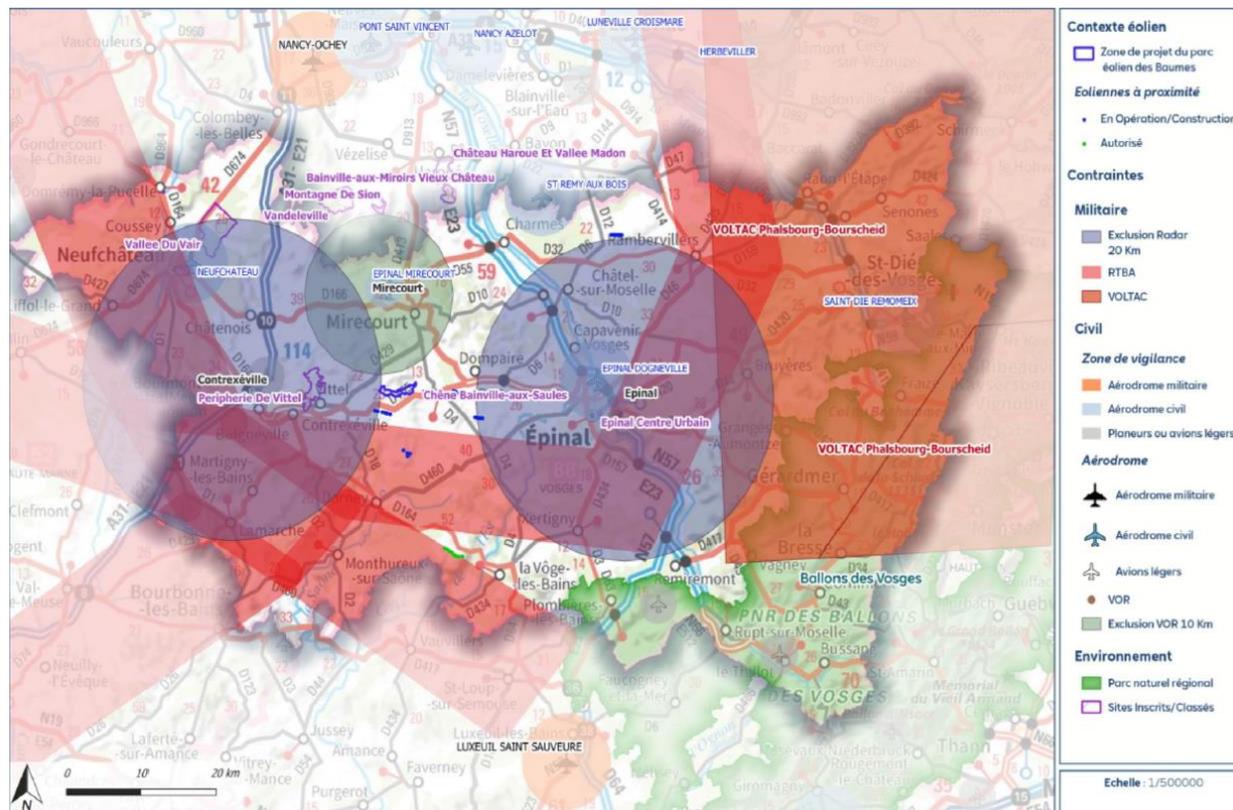


Pétrole : 43,5 %
Charbon : 2 %
Gaz : 20,5 %

Biocarburant & Déchet : 8 %
Chauffage : 2,5 %
Electricité Renouvelable : 6 %
Nucléaire : 17,5 %

Pourquoi un projet éolien à Valfroicourt, Rancourt et Remoncourt ?

Aménagement du territoire et détermination de la zone d'implantation



Source: RWE

Présentation du projet éolien

Situation géographique, gabarit des éoliennes et chiffres-clés

Présentation du projet

Calendrier



Présentation du projet

Contexte éolien

Parcs éoliens construits :

- Les Hauts Chemins
- Saône et Madon
- Pays entre Madon et Moselle

Parc éolien en instruction :

- Saône et Madon 2

Parcs éoliens refusé en avril dernier :

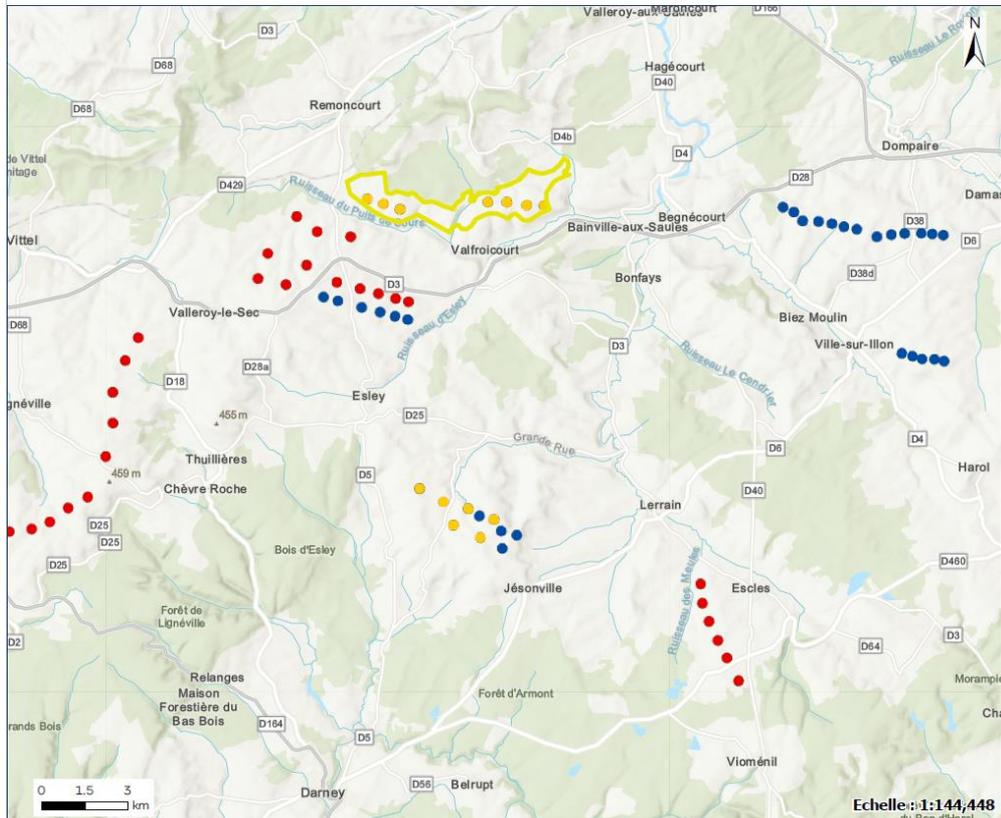
- Les Hauts Chemins 2

Parc rejetés :

- Saint-Ferjus
- Voie Romaine
- Lignéville
- Ronds prés (Escles)

Projet éolien des baumes

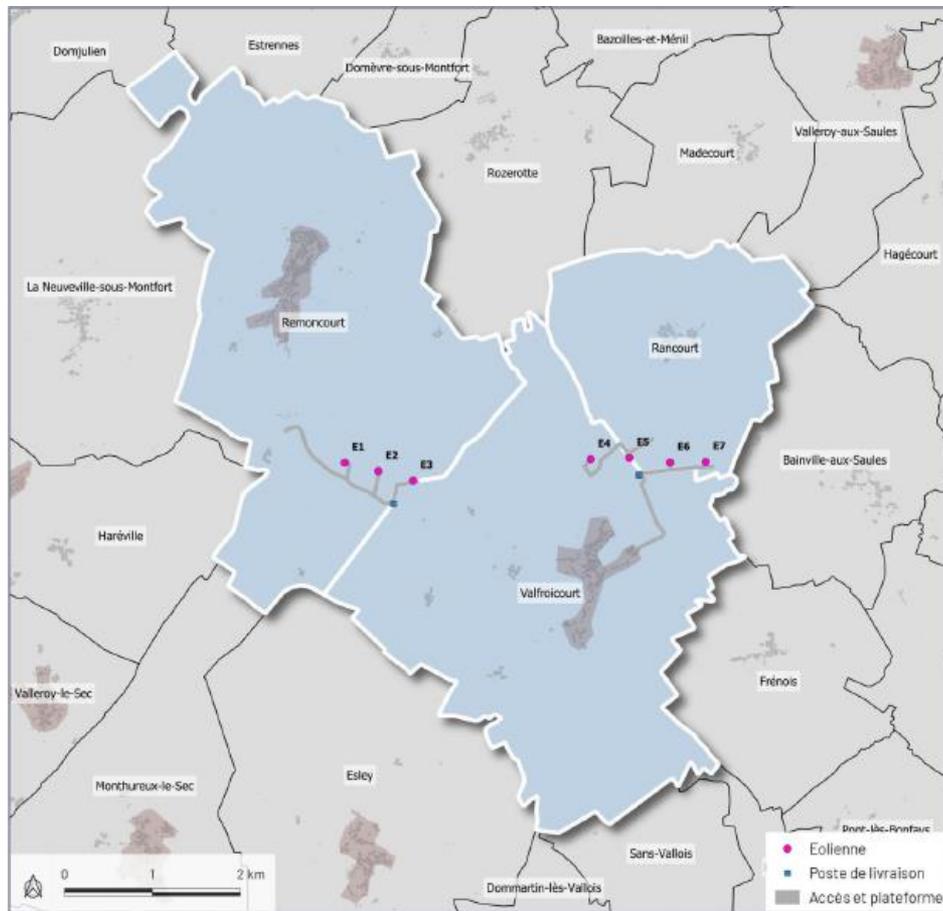
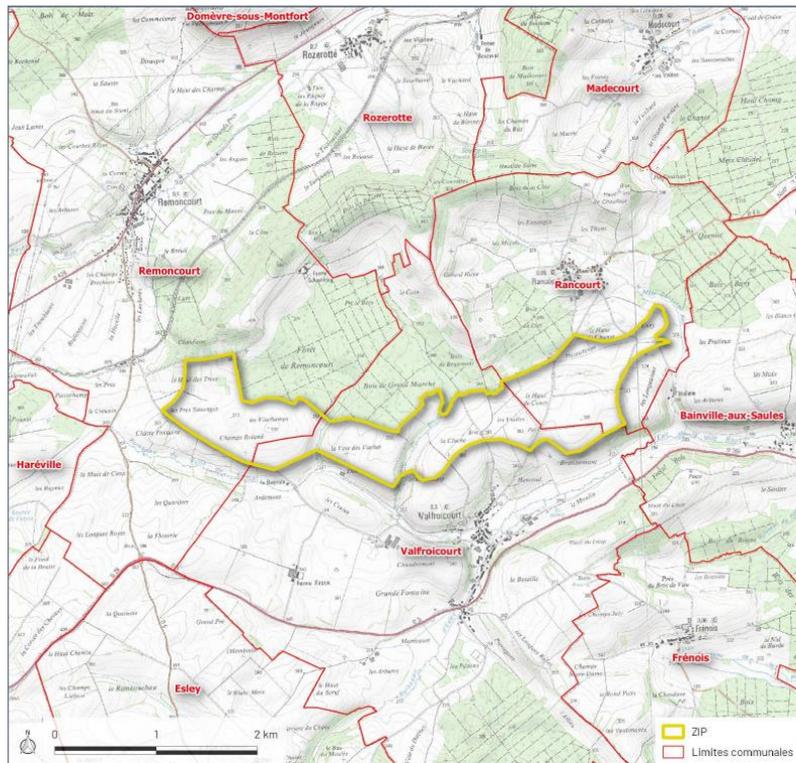
RWE



- Projet éolien**
- En cours d'instruction
- Eoliennes**
- en service**
- en service
 - déposée
 - refusée

Présentation du projet

Situation géographique



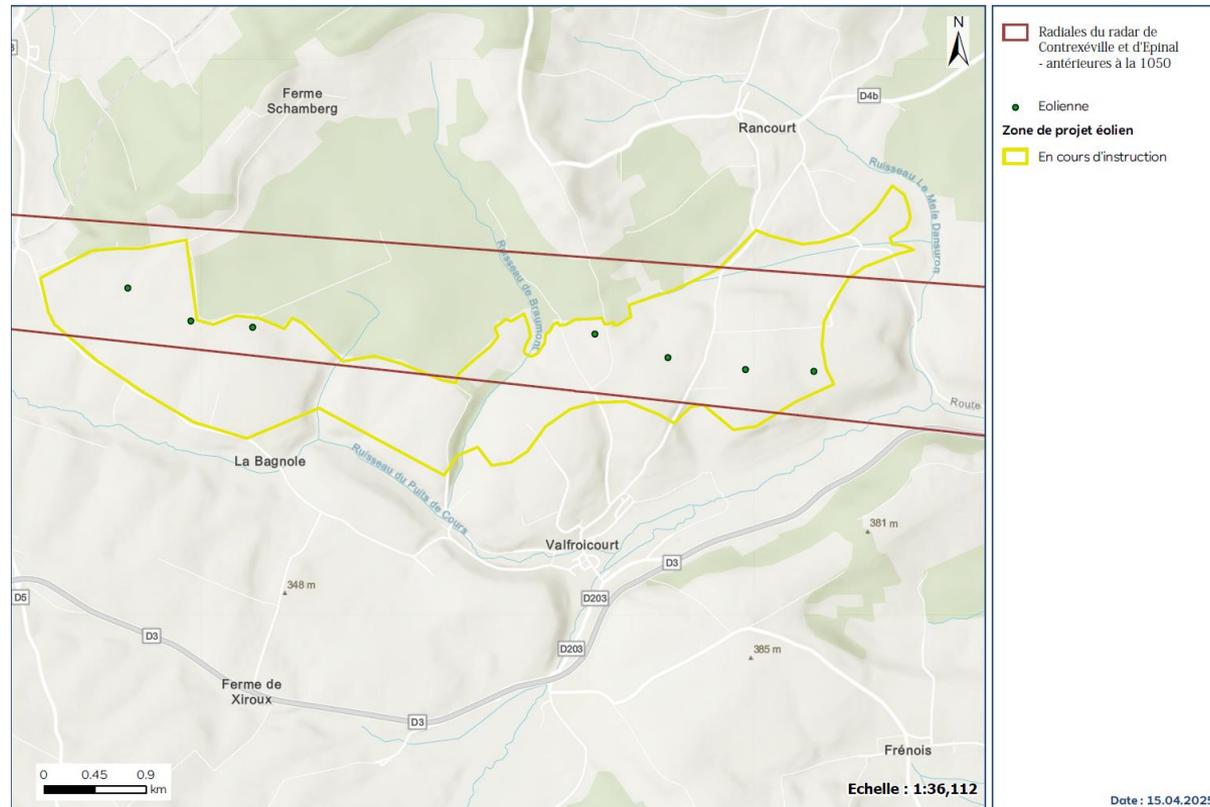
Présentation du projet

Situation géographique - Contrainte armée 2021

Projet éolien des Baumes

RWE

- Projet déposé en 2021 : éoliennes de 180 et 200 m bout de pale
- Implantation respectant les critères de l'armée de l'époque



Date : 15.04.2025

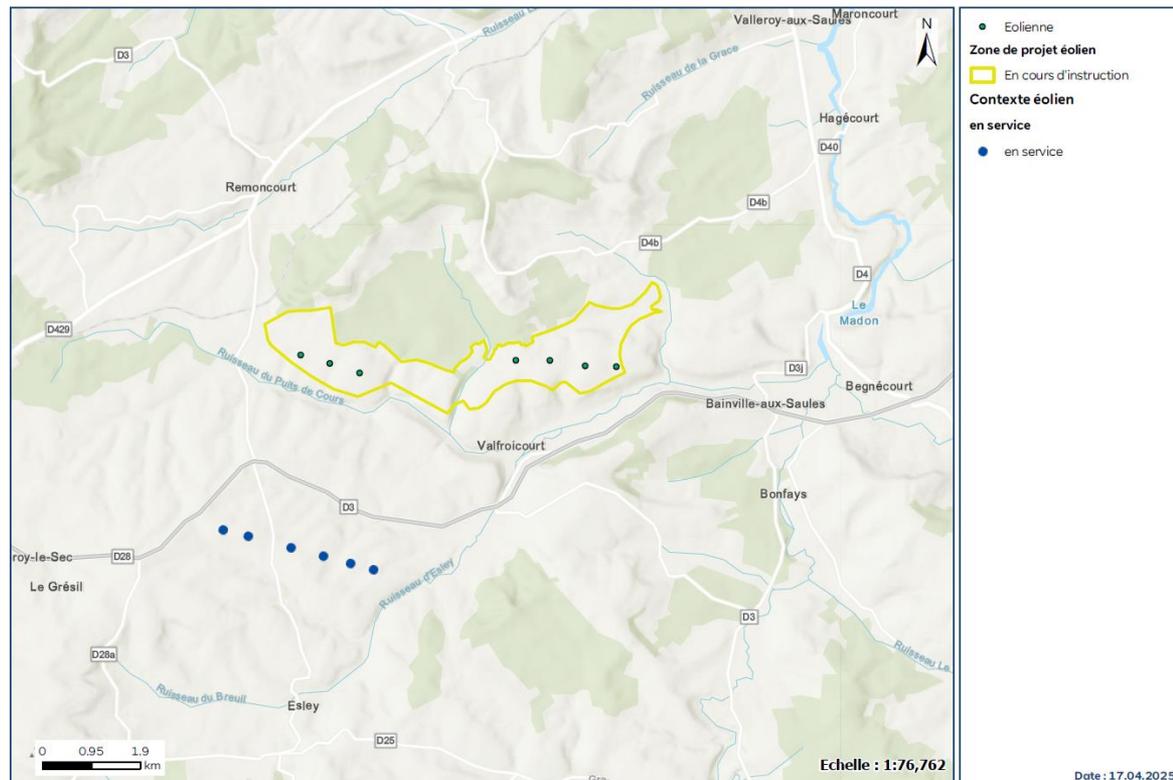
Présentation du projet

Situation géographique

Projet déposé en 2024 :
éoliennes de 168,5 m bout
de pale

Projet éolien des Baumes

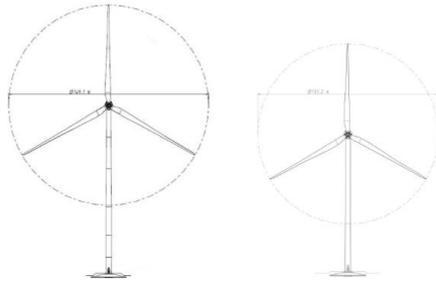
RWE



Présentation du projet

Gabarit des éoliennes

Le projet est constitué de **7 éoliennes** correspondant au gabarit suivant :



Ancien gabarit

Nouveau gabarit

Gabarit initialement déposé:

- 149m de diamètre de rotor
- 200m de hauteur maximum

Diamètre du rotor
133 m maximum

Hauteur du moyeu
102 m maximum

Hauteur en bout de pale
168,5 m maximum

Garde au sol
30 m minimum

Présentation du projet

Chiffres-clés

7 éoliennes  **33,6 MW**  **57,1 GWh/an**

Potentiel max Puissance installée Production annuelle estimée

Démarche de concertation

Démarche de concertation

Supports de communication papiers et numériques

Site internet
du projet



10 lettres d'information et 1 brochure diffusées

VALFROICOURT

À Remorcourt, Rancourt et Valfroicourt, les éoliennes soufflent leurs promesses

Le projet éolien des Baumes pour 3,9 à 5,7 mégawatts est maintenant en cours. Rancourt et Valfroicourt. Le dossier de concertation est en cours de traitement. Les lettres d'information et les brochures sont envoyées aux habitants pour une nouvelle réunion.

Mais ce n'est pas en choisissant l'endroit que tout est réglé. Les éoliennes doivent être installées de manière à ne pas gêner les voisins, à respecter l'environnement et à répondre à des critères de sécurité. Les lettres d'information et les brochures sont envoyées aux habitants pour une nouvelle réunion.



Le projet éolien des Baumes pour 3,9 à 5,7 mégawatts est maintenant en cours. Rancourt et Valfroicourt. Le dossier de concertation est en cours de traitement. Les lettres d'information et les brochures sont envoyées aux habitants pour une nouvelle réunion.



Le projet

Les chiffres clés

- 7 éoliennes
- 3,9 à 5,7 MW
- 9 400 foyers

Le projet est composé de 7 éoliennes d'une puissance nominale de 3,9 à 5,7 MW, produisant annuellement 10 000 MWh d'électricité.

Le projet éolien des Baumes pour 3,9 à 5,7 mégawatts est maintenant en cours. Rancourt et Valfroicourt. Le dossier de concertation est en cours de traitement. Les lettres d'information et les brochures sont envoyées aux habitants pour une nouvelle réunion.

Le projet

Le projet éolien des Baumes pour 3,9 à 5,7 mégawatts est maintenant en cours. Rancourt et Valfroicourt. Le dossier de concertation est en cours de traitement. Les lettres d'information et les brochures sont envoyées aux habitants pour une nouvelle réunion.

Votre avis nous intéresse

Participez à la concertation publique et exprimez votre avis sur le projet.



Presse

Démarche de concertation

Rencontres terrain et événementiel

4 ateliers de concertation



4 journées de porte-à-porte



✓ De nombreuses actions de concertation ont été menées afin d'intégrer le plus possible le territoire dans la construction du projet.

Permanences publiques et 3 forums de partage



Visite de 3 parcs éoliens: Aulnois-sur-Seilles, Fossieux et Malaucourt



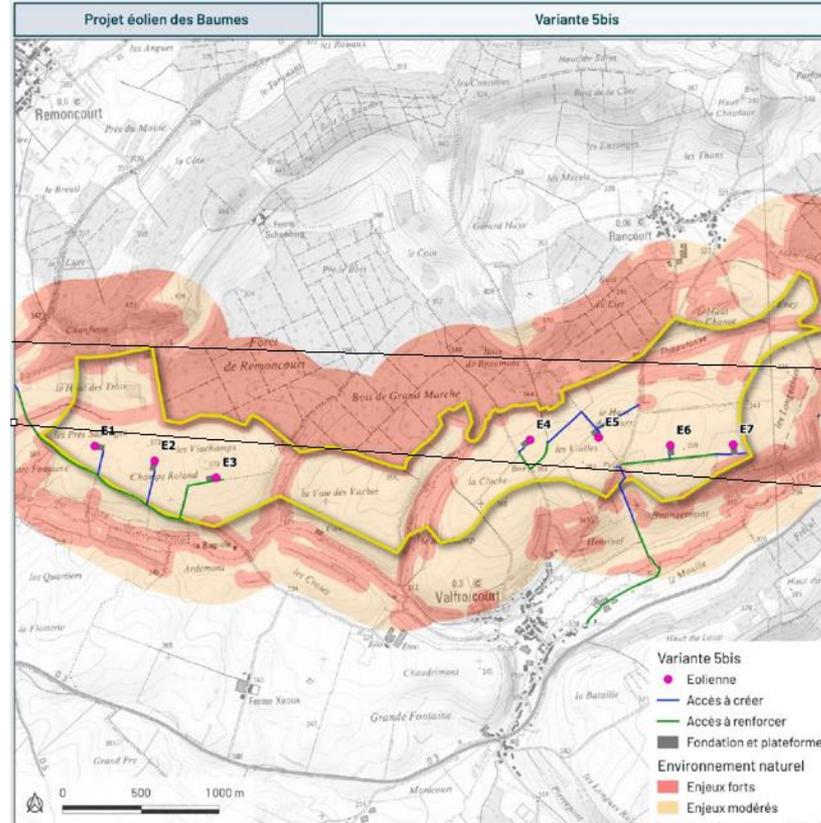
Interventions pédagogiques auprès de 2 classes.



Enjeux et impacts potentiels

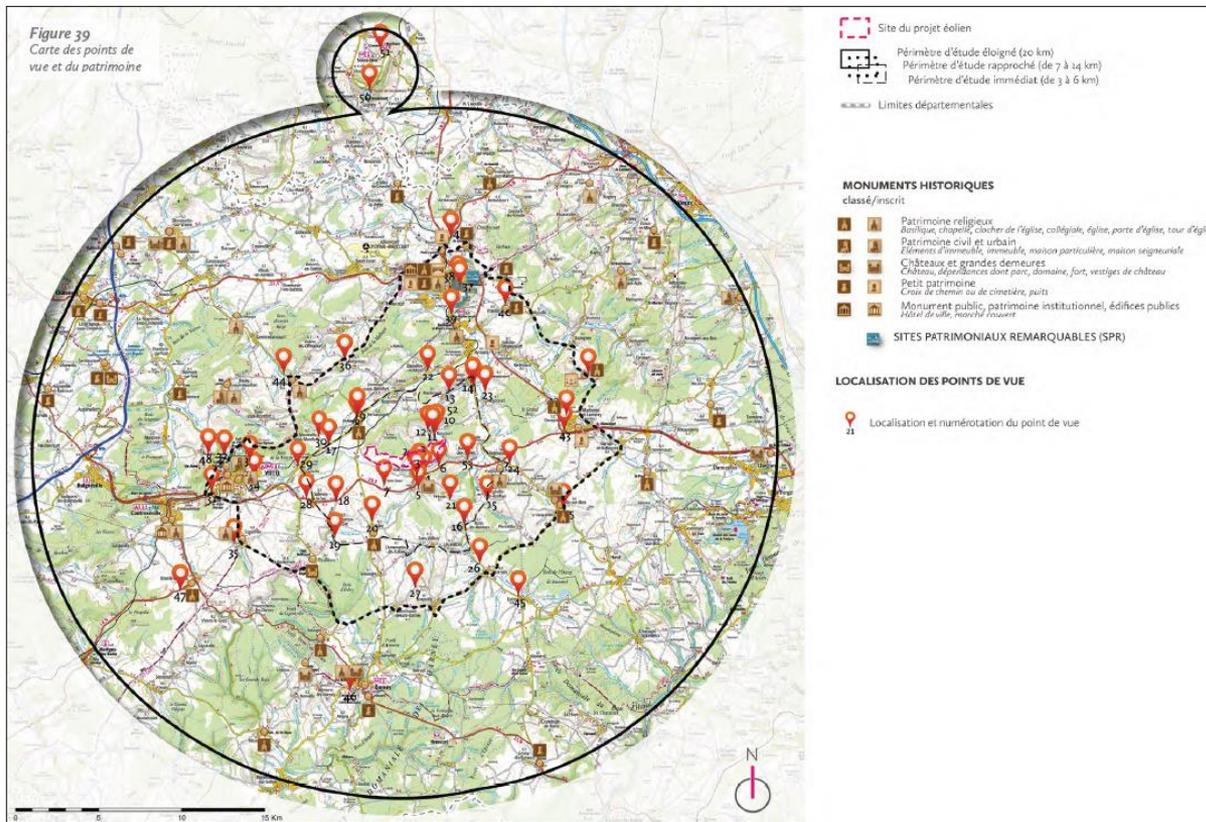
Enjeux et impacts potentiels

Environnement



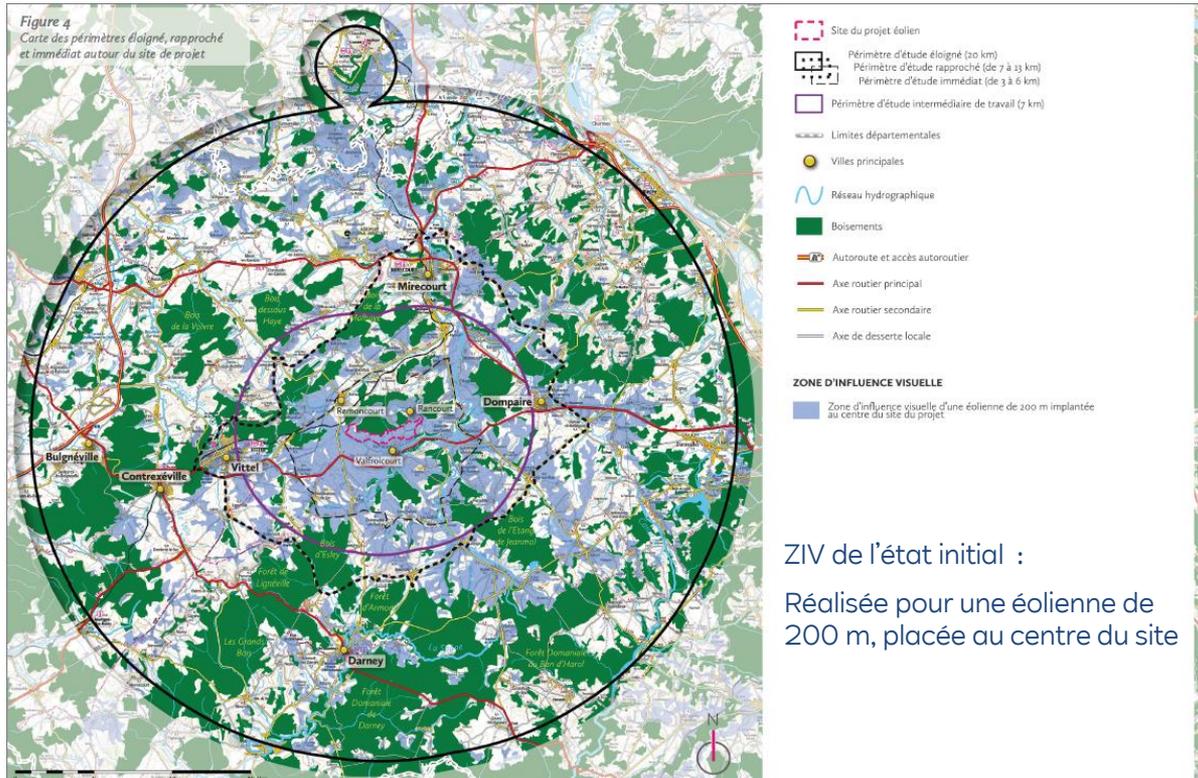
Enjeux et impacts potentiels

Paysage : patrimoine



Enjeux et impacts potentiels

Paysage : zone d'influence visuelle



Retombées économiques et mesures

Retombées économiques et mesures

Mesures d'accompagnement écologiques

- Approfondissement des connaissances relatives à une espèce ou un habitat impacté : **mise en place d'un suivi de certaines espèces emblématiques du secteur**
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration :
 - Création de **haies et bandes enherbées**
 - Création de **territoires de chasse** pour l'avifaune (prairies de fauches)



Retombées économiques et mesures

Mesures d'accompagnement paysagères



- **Bourse aux arbres** pour des habitations ciblées sur les trois communes du projet et sur Bainville-aux-Saules.
- **Aménagement des berges** à Valfroicourt
- Restauration d'un **sentier de randonnées**, création d'un **parcours pédagogique** et installation d'une **table d'orientation** sur le sommet des Baumes.
- Participation à **l'enfouissement des réseaux** à Valfroicourt et Remoncourt.



Retombées économiques et mesures

Mesures d'accompagnement cadre de vie

- Participation à la **rénovation énergétique de deux bâtiments communaux** (Rancourt et Valfroicourt)
- Participation à la **rénovation thermique des bâtiments** sur certaines communes de la **communauté de communes de Mirecourt Dompaire**
- Les parcs éoliens du territoire exploités par RWE contribuent à des **fonds de dotation régionaux** : permet de collecter des dons pour aider un autre organisme, à but non lucratif, à réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général



Retombées économiques et mesures

Retombées fiscales

Retombées fiscales pour les communes, les intercommunalités et le département :

Ci-après un tableau de nos premières estimations des retombées économiques pour le territoire, calculées sur le barème de la fiscalité de 2023 pour 7 éoliennes de 4,8 MW.

Collectivité	Détail du Calcul	4*4,8 MW : 33,6MW
Communes d'implantation	TFPB, IFER	108 000 € / an
Communautés de communes	TFPB, CFE, IFER	137 900 € / an
Département	TFPB, IFER	84 300 € / an

TFPB : La taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
Elle s'applique sur les biens soumis à la taxe foncière que l'entreprise a utilisé pour son activité professionnelle 2 ans auparavant. Elle se règle chaque année.

Prochaines étapes



- Consultation du public
- **Décision préfectorale** début 2026

- **Construction** du parc ~ 9 mois

- **Exploitation** du parc ~ 25 ans

- Obligation du **démantèlement** de l'ensemble de l'éolienne
- Mise en place de **garanties financières**

Temps d'échange

La parole est à vous !